



## Municipalité de Sainte-Béatrix

### AVIS PUBLIC

---

CONCERNANT LA DEMANDE DE  
Dérogation mineure numéro 2020-00037  
(Matricule 9714-85-9205 – Lot 5 962 538)

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, Directeur général et secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue  
à 19 heures le lundi 8 juin 2020  
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0  
salle régulière des délibérations du Conseil municipal – *ou en vidéo-conférence (COVID-19)*  
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

---

Emplacement  
Rang Saint-Paul Est à Sainte-Béatrix  
Lot 5 962 538 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

---

#### Objet de la dérogation :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction sur un radier de béton armé (dalle de béton). Les fondations doivent normalement reposer sur une semelle de béton continu ou directement sur le roc, à une profondeur à l'abri du gel et jamais inférieure à 1,2 mètre (3,9 pieds) selon l'article 3.1.1 (concernant les fondations) du Règlement de construction #528-2012.

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Béatrix, le vingt-et-unième jour de mai de l'an deux mille vingt (2020-05-21).

Gérard Cossette,  
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

---

### Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général/secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le vingt-et-unième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020-05-21) entre 8h00 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT (2020-05-21).

Gérard Cossette,  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim